

## REUNION MONTEREAU-FAULT-YONNE

17 janvier 2012

SYNTHESE

Date et heure : 17 janvier 2012 à 20h00  
Lieu : Salle Rustic, Montereau-Fault-Yonne  
Durée : 4h00  
Participants : 100 personnes

1. Ouverture
2. Echanges avec la salle
  - 2.1. L'opportunité du projet
  - 2.2. L'utilisation de l'ouvrage
  - 2.3. Les mesures compensatoires
  - 2.4. Des projets, des territoires
3. Clôture de la réunion

### 1. OUVERTURE

Le Président de la Commission particulière du débat public (CPDP), Patrick Legrand, rappelle les règles, enjeux et objectifs du débat public puis présente le thème de la réunion : "des projets, des territoires".

Christian Barthod, membre de l'Autorité environnementale expose les manières d'analyser un projet de territoire, au regard de ses différents impacts sur l'environnement.

Les maîtres d'ouvrage présentent les projets en les encrant dans la problématique du territoire.

### 2. ECHANGES AVEC LA SALLE

#### 2.1. L'opportunité du projet

##### **Efficacité du projet**

*« Je me rappelle avoir vu la Seine arroser les vitres du RER qui m'emmenait au lycée en 1955. Pourquoi le choix d'une hypothèse aussi optimiste que la crue de 1910 ? »*

EPTB Seine Grands Lacs reconnaît que « le projet de La Bassée doit impérativement s'inscrire dans un programme global. La crue de 1910 est considérée par l'Europe comme un évènement qui n'est pas extrême, donc il conviendra de prévoir des évènements plus forts dans la gestion du risque inondation, avec des mesures dites non structurelles qui consistent à prévoir la sensibilisation des populations. »

*« L'existence de cette protection supposée va induire le sentiment chez les aménageurs de la Petite Couronne qu'ils sont protégés. Ce projet au lieu de protéger contre la catastrophe est un organisateur d'une plus grande catastrophe ».*

EPTB Seine Grands Lacs : « En fait, on protège déjà de l'existant, donc le faux sentiment de sécurité c'est par rapport à de l'existant. On est face à une incrédulité majeure de nos populations qui n'imaginent pas que cela puisse arriver.»

*« Je veux bien une bassine pour que l'on fasse l'essai pour savoir si cela marche, mais si votre bassine n'est pas hermétique en dessous, l'eau va s'infiltrer, donc elle va retenir très peu d'eau et il va falloir pomper sans arrêt. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Le sol et le sous-sol sont perméables puisque le terrain est constitué d'alluvions et de craies sous-jacentes qui sont des terrains perméables. Un réseau de drainage a été conçu situé tout autour des digues pour permettre de réceptionner ces fuites et ensuite venir les repomper à l'intérieur des espaces jusqu'à fin d'utilisation de l'ouvrage. »

#### Apport du débat

L'EPTB Seine Grands Lacs envisage d'inscrire « une bassine test » dans le phasage de la réalisation de ses ouvrages.

#### **Coût et financement**

*« Qui a eu cette idée ? D'où vient la commande ? Parce qu'un projet de cette ambition-là, 500 millions d'euros, j'aimerais connaître le fait générateur. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Notre institution a eu une commande du Préfet Vauchel suite à la crue de 1982 qui a failli à quelques centimètres près, d'où l'importance des centimètres gagnés, inonder la ligne C du RER. Quand on lance une étude, on a un comité de pilotage : il y a l'Agence de l'eau, l'État, la Région et tous ceux qui sont concernés par ces études. On a donc étudié dans les années 80 à 95 les barrages de l'Yonne, (...) on a vu que faire des barrages sur une rivière n'était pas ce qu'il y avait de mieux. »

*« Pour 20 cm d'eau, 500 millions : cela me paraît fou. » « Cette fameuse idée des 20 cm laisse dubitatif quand on voit les schémas des crues à 7 m, 8 m sur ce sujet. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « 20 cm, même si cela peut ne pas sembler beaucoup, cela représenterait en termes de gain par rapport aux dommages socioéconomiques, pour une crue type 1910, de 1,5 milliard d'euros. »

Camille Dabin, ancien maire de Saint-Mammès : « Je suis convaincu que ces casiers de La Bassée sont une excellente solution, quand les gens estiment que ce n'est pas grand-chose 20 cm, au niveau de la Seine, mais s'il s'agit de 20 cm en haut de la crue de 1910, cela représente des volumes absolument énormes. »

*« Sur Seine Grands Lacs, les seules choses que j'ai vues c'est que les collectivités seraient appelées à payer. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « A ce stade, on est bien sur une étude d'opportunité des projets (...). Pour nous, le débat public présente un intérêt majeur qui consiste à savoir si ce projet de la Bassée sera ou non une priorité nationale dans le cadre de la prochaine génération du Plan Seine. Sur le fonctionnement de l'ouvrage, on s'inspire de quelque chose qui existe et qui vise à répartir la dépense de fonctionnement auprès des collectivités qui ont directement intérêt à l'aval, avec des critères qui restent à définir. »

Un participant propose : « *Les risques d'inondation ont augmenté au fur et à mesure que l'on a fait des plantations de vignobles en Champagne. Je me demanderais bien pourquoi on ne mettrait pas une redevance sur le Champagne. Et inversement, pourquoi ne mettrait-on pas une redevance pour les inondations aussi, mais sur l'urbanisation en vallée ?* »

### Alternatives

« *Ne serait-il pas plus simple d'avoir une rigole d'amenée d'eau venant de l'amont, remplissant à la demande les bassins de rétention, et une rigole de sortie pour libérer cette eau ?* »

EPTB Seine Grands Lacs : « Le problème est que la pente de la vallée de La Bassée est très faible, il faudrait donc aller chercher cette eau très en amont. Qui dit pente faible et nécessité d'acheminer des débits importants, dit également des pertes de charges. »

« *Pourquoi n'a-t-on pas pensé, pour faire des casiers, à aménager des digues autour des sablières, nombreuses et vastes, qui pullulent sur notre territoire ?* »

EPTB Seine Grands Lacs : « Notre projet couvre une surface de 2 300 ha, dont une grande partie de sablières et de plans d'eau inclus dans cette zone. On a besoin d'une surface très importante pour venir stocker 55 millions de mètres cubes d'eau. »

« *Il faut envisager l'ensemble des alternatives : réduire la vulnérabilité, écarter de la zone inondable un certain nombre d'ouvrages sensibles...* »

EPTB Seine Grands Lacs : « Le projet de La Bassée s'inscrit dans un plan global qui porte à la fois sur des actions sur les territoires à risques et qui peut aussi porter sur des mesures sur les territoires en amont qui viseraient à essayer de ralentir l'eau le plus possible. C'est bien toute la politique qui a été lancée par le gouvernement depuis 1994. »

« *Quels sont les scénarios alternatifs ? Qui a étudié d'autres scénarios possibles ? Je pense que l'on abandonne un peu trop rapidement les potentialités de retardateurs possibles sur l'Yonne.* »

EPTB Seine Grands Lacs : « L'Yonne et la Seine confluent à Montereau. La crue de l'Yonne passait en général souvent avant celle de la Seine, mais les aménagements sur la Seine ont fait que cela accélérerait les crues, donc on augmentait la probabilité de la concomitance des crues à la confluence Seine-Yonne. Il ne fallait pas faire des aménagements sur l'Yonne qui ralentissent, parce que si on accélère d'un côté et on ralentit de l'autre, la concomitance était assurée. C'est pour cela qu'en priorité il fallait agir sur la Seine. »

## **Liens avec le projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine**

*« Je me demande si le projet Crue Seine Bassée n'est pas un projet lié à la mise au grand gabarit de la Seine, puisque la mise au grand gabarit de la Seine est un accélérateur de crue. »*

VNF : « Les deux projets sont bien indépendants. Le projet de mise à grand gabarit entre Bray et Nogent a une obligation de neutralité hydraulique. »

*« L'étude hydraulique qui nous a été présentée est relativement sommaire et mériterait d'être sérieusement affinée. » « Je n'ai pas vu d'explication un peu claire des marges d'incertitude des modélisations hydrauliques auxquelles vous avez recours. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Le modèle hydraulique que nous avons utilisé est détaillé, il a été calé et les règles de gestion de ce projet d'aménagement de La Bassée ont été testées sur 20 crues du XXe siècle. A partir du moment où vous avez calé votre modèle, même s'il subsiste quelques incertitudes, ce qui compte, c'est l'écart relatif ».

### Apport du débat

Patrick Legrand : « Je vous signalerai que l'on a décidé tous ensemble de lancer une expertise un peu particulière sur les modèles de référence et sur les modélisations des rapports entre les deux équipements et La Bassée. »

Yvon Dupart, Président de la Fédération des Associations de Protection de la Vallée de la Seine :  
*« Nous n'avons pas été destinataires des audits réalisés sur la neutralité hydraulique, ni pour la Bassée, ni pour la mise à grand gabarit. Nous sommes particulièrement contents que Monsieur le Président ait organisé cet audit indépendant. »*

## **2.2. L'utilisation de l'ouvrage**

*« Comment vide-t-on les bassins ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « On vidange gravitairement, à débit maîtrisé, par des vannes, donc il y a des régulations de débit, pour ne pas dépasser les niveaux qui risqueraient d'engendrer des inondations locales. »

*« Les réservoirs sont devenus des lacs que l'on vide très rarement. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Nos quatre lacs, le lac des Settons, ces lacs obéissent tous à des règlements d'eaux qui fixent de façon précise la gestion des ouvrages et notamment une période de soutien des étiages. »

*« L'inondation écologique serait-elle une pratique qui serait annuelle ? Quelle serait la durée d'immersion ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Les inondations écologiques seraient effectivement annuelles, entre fin janvier et le mois d'avril, sur des périodes qui iraient de 15 jours dans les zones moyennes à 2 mois dans les points bas et dans les noues »

« Comment prévoir 4 jours à l'avance qu'il y aura une crue ? »

EPTB Seine Grands Lacs : « On développerait un modèle de propagation de débit. »

### 2.3. Les mesures compensatoires

« L'absence totale de compensations pour ceux qui vivent les traumatismes et qui sont les éternels décalés du développement économique me font penser que nous sommes sur une aberration. »

#### Engagement du maître d'ouvrage

EPTB Seine Grands Lacs : « Si le projet devait se poursuivre, il faudra qu'il y ait une négociation préalable avec les acteurs locaux visant à définir des mesures d'accompagnement de ce projet. Avec la seule réserve qui était déjà indiquée : on ne pourrait s'engager à accompagner ce type de projet porté par les acteurs locaux que s'il s'inscrivait dans le champ de compétence de l'institution. Sur le dernier projet qui a été réalisé par l'institution, le lac réservoir Aube, il y a 6 % du coût du projet qui ont été consacrés à ce type de disposition ».

« Je voudrais prendre connaissance des précisions que vous pourriez avoir quant au devenir des parcelles actuellement exploitées en agriculture et pour le bois. »

EPTB Seine Grands Lacs : « 200 ha de terres agricoles, et quelques terres en sylviculture, sont concernés par le projet d'aménagement de la Bassée. Pour celles situées sous l'emprise directe des digues et des ouvrages hydrauliques, c'est une acquisition par notre établissement. Pour les terres situées à l'intérieur de ces espaces, on maintiendrait les usages, moyennant ce que l'on appelle les servitudes de sur-inondation. »

### 2.4. Des projets, des territoires

#### **Les enjeux environnementaux**

« Quid de la petite faune, lorsqu'il sera décidé de remplir le bassin ? »

EPTB Seine Grands Lacs : « il est vrai qu'il y a des risques de mortalité. Il serait quand même prévu dans le projet, à l'intérieur de ces espaces, des zones refuges. »

#### Engagement du maître d'ouvrage

« Il y a peut-être des inventaires, ou là encore des mesures compensatoires de réintroductions d'espèces, si besoin, s'il y avait vraiment des déséquilibres ou des mortalités importantes. On a parlé d'une expérimentation sur un casier pour voir s'il y avait des fuites ou pas. (...) On peut aussi commencer par expérimenter sur un casier, voir la mortalité de la petite faune, les difficultés qu'il peut y avoir.»

#### **Les chemins de halage et les pistes cyclables**

« Les chemins de halage servent de piste de motocross et aux quads, je crains que les pistes prévues pour les VTT et les piétons sur les digues subissent le même sort. »

EPTB Seine Grands Lacs : « C'est effectivement quelque chose qu'il faudra prendre compte. Nous avons l'expérience en tant qu'exploitant sur les quatre lacs réservoirs en amont, c'est quelque chose que l'on gère avec des dispositifs appropriés. »

*« On ne peut plus suivre les bords de Seine, même sur des anciens chemins de halage, mais par contre, on a su profiter de ces espaces pour faire des aménagements pour la chasse. »*

*« Concernant les pistes cyclables, la liaison Montereau/La Bassée n'est pas praticable. Il serait souhaitable d'avoir une liaison avec Montereau. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Nous avons participé à un groupe de travail sur la réalisation de parcours VTT, VTC et équestres, organisés par Seine-et-Marne Tourisme et le pays du Grand Provinois. Je ne saurais pas vous dire avec exactitude si ce chemin a été pris en compte. Par contre, il doit en être fait mention dans les études liées à ce développement d'itinéraires disponibles sur les sites Internet concernant le pôle écotouristique Provinois-Bassée-Montois ».

### **Qualité de vie**

*« Dès lors qu'il y a un très gros débit, il y a une montée soudaine des eaux. Avez-vous prévu un moyen d'alerter la population ? »*

EPTB Seine Grands Lacs : « Une prévision de quatre jours, nous laisse 24 heures pour déclencher un dispositif d'alerte de la population, pour évacuer la zone. Il pourrait y avoir des dispositifs sonores pour prévenir la population. »

*« Beaucoup de personnes ont des problèmes respiratoires, des problèmes de santé, liés à cette abondance de plans d'eau. Si l'on en rajoute avec ces casiers, cela ne va pas dans le bon sens. »*

EPTB Seine Grands Lacs : « certains disent « il faudrait réduire », et d'autres « il faudrait en faire davantage ». Nous sommes complètement ouverts à une concertation locale. Concernant nos inondations écologiques, nous pouvons dire pour notre défense qu'elles sont temporaires et dureraient assez peu, de 15 jours à 2 mois. »

### **Gestion des zones inondables**

*« En 1955, nous étions une exploitation « refuge ». Depuis quelques années, nous sommes devenus en zone inondable. Comment les zones inondables sont-elles déterminées ? » ; « Si l'on avait la même pluviométrie qu'en 1910, les conséquences seraient bien plus dramatiques puisqu'il y a du béton partout. » ; « Depuis les années 70, les terrains n'étaient plus inondables grâce aux grands lacs, et quelques années après ils ont été reclassés inondables après la construction des maisons ».*

EPTB Seine Grands Lacs : « Je pense que votre commune a été redéclarée « inondable » car les plans de prévention des risques d'inondation ne prennent pas en compte les systèmes de protection existants, à savoir les lacs réservoirs Seine et Aube. »

### Apport du débat

Patrick LEGRAND : « ce débat public aura fait surgir le constat qu'en matière de gestion d'inondation on a probablement tout une série de plans de prévention des risques, mais que l'explication, qui va avec aux gens qui sont impactés par le plan, manque terriblement. »

### 3. CLOTURE DE LA REUNION

Le Président Legrand conclut les débats en félicitant les participants pour cette belle réunion qui a duré quatre heures et a permis de faire ressortir de « belles propositions ».